

82/986 du 6/II/1982

DECRET N° _____ /MEN/UMNG/SG/DPAAD/K-3

Portant intégration et nomination de Monsieur MBAKIDI Jean Pierre, dans le Statut de l'Université Marien NGOUABI, en qualité de Maître-Assistant Stagiaire.

visé le 12/5/1981

sous le n° 089

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

AC/DAF

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'ordonnance n° 034/77 du 28 juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant Statut du Personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret n° 75/439 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret n° 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 67/50/FP-DE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements ;
Vu le Décret n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/130/FP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 80/644 du 29 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Dossier constitué par l'intéressé.

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

.../...

Rect. UMNG.

DGTFF

Article 1er.- En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant Statut du Personnel de l'Université Marien NGCUABI, Monsieur M^BAKIDI Jean Pierre de nationalité Congolaise, né en 1944 à M^BAKOU (Kindamba, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle Spécialité: Sciences de l'Education, délivré par l'Université de Bordeaux le 9 mars 1979, est recruté à l'Université Marien NGCUABI, intégré dans le Statut du Personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire, Indice 1.110.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 15 octobre 1979 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 6 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis-Sylvain GOMA.-

Le Ministre de l'Education
National,

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-CBA.-

Pihi Odoctoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- PM/CAB.:	2
- SGCM/BC.:	1
- MEN.:	2
- DAAF.:	3
- SGFPT.:	3
- JORPC.:	3
- UMNG.:	20
- Intéressé:	1
- Chrono.:	5.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

D. COMBO MATSIONA.-